

ÉLECTIONS
pour la
CHAMBRE DES DÉPUTÉS

PROCÈS-VERBAL

Bureau principal de la
circonscription **EST**

de recensement général

Élection de sept député•e•s
circonscription électorale **EST**, le 8 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 9 octobre à dix heures

Le bureau principal de la circonscription **EST**, composé de:

Mme Margot Befort, présidente, et de Madame/Messieurs

1. Hengel Guy
2. Minnemeister Jos
3. Simon Jacques
4. Welsch Nathalie, assesseur•e•s

s'est réuni à Grevenmacher, à l'Hôtel de Ville, 6 Place du Marché.

M. Gilbert Lauer, choisi à cet effet par la présidente, remplit les fonctions de secrétaire.

Aucun témoin ne siège au bureau.

Lundi, le 9 octobre 2023, les enveloppes contenant le procès-verbal de chaque bureau électoral sectionnaire de la circonscription électorale **EST** ont été livrées par les soins de la « Post » à l'Hôtel de Ville de Grevenmacher, 6 Place du Marché, à 13.30 heures.

La présidente assume, pour assister le bureau dans les opérations de recensement, comme calculateurs, Mme Nathalie Welsch et M. Jacques Simon, assesseur•e•s.

Le bureau est chargé du recensement général des scrutins de la circonscription **Est**, comprenant les cantons de Grevenmacher, Remich et Echternach.

Il est constaté que les enveloppes contenant les procès-verbaux des bureaux de vote des différentes communes se trouvent dans les conditions de l'art. 153 de la loi électorale, excepté celle de la commune de Bech.

La présidente ouvre les plis et donne lecture du nom de la commune, du bureau de dépouillement ainsi que du tableau visé à l'art. 150 de la loi électorale.

M. Jos Minnemeister, assesseur et M. Gilbert Lauer, secrétaire, inscrivent ces indications dans un tableau, établi d'après le modèle 3 annexé à la loi électorale et tenu chacun d'eux séparément.

Messieurs les assesseurs Guy Hengel et Jos Minnemeister portent les totaux obtenus sur un tableau du modèle 5, annexé à la même loi, tenu séparément par chacun d'eux, et additionnent les totaux.

Les feuilles sont signées ne varietur par la présidente ainsi que par l'assesseur et le secrétaire qui ont collaboré à la confection du document.

OBSERVATIONS:

Pour la commune de Bech, bureau de vote 1 - bureau principal et bureau vote 2, il a été constaté ce qui suit:

L'enveloppe de la commune de Bech (Art. 153 al. 2), adressée à la présidente du bureau principal de la circonscription Est, ne contenait que le procès-verbal du bureau 1 et le tableau incomplet, dressé en exécution de l'article 150 al. 4. En outre, l'enveloppe contenait les 2 listes de dépouillement du bureau 1, qui étaient adressées par erreur au bureau principal de la circonscription Est et non à l'adresse de la Chambre des Députés. Des irrégularités sur les listes de dépouillement ont dû être constatées.

Le procès-verbal ainsi que le tableau dressé en exécution de l'art. 150 al. 4 du 2e bureau de vote de la commune de Bech ont fait défaut et aucun exemplaire n'est parvenue à l'adresse du Ministère d'Etat. Les membres du bureau principal, à l'unanimité et après avoir demandé l'avis de Monsieur Pierre Calmes, Président du Tribunal d'Arrondissement et Président du bureau principal de la section électorale CENTRE, ont opté pour un nouveau dépouillement des votes de la commune de Bech.

Madame Margot Befort et Monsieur Gilbert Lauer se sont rendus au service archivage de la Chambre des Députés à Bertrange pour récupérer les deux sacs bleues contenant les bulletins de vote de la commune de Bech. Les sacs ont été ouverts sur place. La sacoche du bureau 1 contenait les bulletins de vote; la sacoche du bureau 2 contenait les bulletins de vote ainsi que les listes de dépouillements du bureau 2; des irrégularités ont également été constatées sur les listes.

Le nouveau dépouillement des votes de la commune de Bech a donné les résultats suivants pour le bureau électoral 1:

Bulletins trouvés dans l'urne:	403
Bulletins nuls:	11
Bulletins blancs:	9
Bulletins valables:	383
Total des suffrages des 11 listes du bureau 1:	2628

Le résultat du recalcul est pris en considération pour dresser les tableaux du recensement selon Art. 156 (modèle 3) et du Art. 157 (modèle 5).

Suite au nouveau dépouillement de votes du bureau 2 de la commune de Bech, le contrôle des listes de dépouillement n'ont pas donné lieu à observation.

Les résultats calculés par liste sont exacts; une différence de pointage a été constatée sur les listes no. 2 (DP) et 4 (CSV). Les erreurs consistent seulement dans le nombre de pointage des suffrages de liste.

Considérant que le procès-verbal du bureau de vote 2 de la commune de Bech est introuvable et qu'un nouveau dépouillement des votes a été effectué par le bureau principal de la circonscription électorale EST, ce dernier a rédigé un procès-verbal pour le bureau 2 de la commune de Bech, suivant les résultats et informations disponibles.

Commune de Junglinster:

Le bureau principal a constaté une différence du total des suffrages du bureau 5 sur la liste 3; le total suffrages nominatifs est de 123 au lieu de 117 et le grand total des suffrages est alors de 270 au lieu de 264. Le total des suffrages des 11 listes du bureau 5 a dû être corrigé à 2324 au lieu de 2138. Les chiffres corrigés ont été prises en considération pour dresser les tableaux du recensement selon art. 156, mod.3 et art. 157, mod. 5.

Commune de Stadtbredimus:

Le bureau principal a constaté une différence au bureau 2 sur la liste 2 de la candidate HARTMANN Carole. Le total de 144 suffrages a été redressé au nombre exact de 134. Le total des suffrages pour la liste 2 était correct; il s'agit d'une simple faute d'écriture.

Le recensement des votes a donné le résultat suivant:

Bulletin trouvés dans les urnes	35609		
Bulletins blancs	898	}	2125
Bulletins nuls	1227		
Bulletins valables	33484		
Nombre total des suffrages valables de toutes les listes	226107		
Nombre électoral	226107	:8(7+1):	28264

Suffrages obtenus par:**LISTE No. 1****LSAP**

LENERT Paulette	14339
STREFF Ben	5477
BELLION Tom	3625
BREDEN Kenichi	3493
BURTON Tess	5265
HEIM Charel	3157
LANG-BOEVER Nadine	3693

LISTE No. 2**DP Demokratesch Partei**

DELLES Lex	13041
HARTMANN Carole	10546
BAUM Gilles	6323
GLODEN Michel	5742
RECKEL Steve	5424
RIES Ben	5780
SERTZNIG Claire	4954

LISTE No. 3**déi gréng**

KOX Henri	3420
GARY Chantal	3848
KLARES-GOERGEN Fernande	2007
ORIGER Christophe	1859
PESCH Max	2141
WINANDY Amy	1994
ZEIMETZ Carole	2013

LISTE No. 4**CSV**

GLODEN Léon	13375
HENGEL Max	11942
MARQUES Ricardo	8869
MODERT Octavie	10208
SCHMITZ Raphaël	7690
WALLERICH Rita	7276
WEYDERT Stéphanie	9850

LISTE No. 5**déi Lénk**

FISCH Laurent	1193
FUENTES Adela	908
ESTGEN Paul	805
KERSCH Linda	774
NOESEN Willy	712
PRADO Sergio	684
THILL Marina	611

LISTE No. 6**ADR**

SCHOOS Alexandra	4293
BEISSEL Robi	3408
MODERT Jang	2697
SCHOOS Jean	3056
SCHREINER Yannick	2856
SCHMIDT Jean-Marc	2492
WELTER Marc	2602

LISTE No. 7**PIRATEN**

FRÈRES Daniel	2695
BISENIUS Angie	1620
BARTHEL Sonja	1489
KRACK Joël	1368
LEGRAND Claude	1251
MESTDAGH Sandra	1245
Dr. SCHMIT Ted	1403

LISTE No. 9**FOKUS.**

LINSTER Jacques	1090
KLATÝ Sandra	820
BECKER Tom	953
MORANDINI Komal	547
IBENDAHL Michael	941
PÜTZ Aline	778
WANTZ André	556

LISTE No. 10**VOLT**

GODFREY Fiona	238
SCHANNES Philippe	169
PHILIPPE Daniel	147

LISTE No. 11**KPL**

HAAS Wilhelm	191
BARBERI Marco	122
KALNY Christine	163
KRISCHLER Michel	106
MANENTE Christiane	98
PIPAN Gino	111
SCHMIT Jean-Luc	107

LISTE No. 12**LIBERTÉ - FRÄIHEET !**

MISCHEL Patrick	652
BAATZ Gilles	442
CRELOT Nicolas	420
DECKER Steve	436
KEMMER Mireille	473
KIRCHEN Ernest	475
LASCAK Frank	559

M. Hengel Guy, assesseur et M. Lauer Gilbert, secrétaire, font les opérations de calcul et de répartition sous le contrôle du bureau, conformément aux art. 159, 160 et 161 de la loi électorale modifiée:

Sont élu•e•s:

1 candidate	de la liste No 1:	LENERT Paulette	14339 suffrages
2 candidat•e•s	de la liste No 2:	DELLES Lex	13041 suffrages
		HARTMANN Carole	10546 suffrages
3 candidat•e•s	de la liste No 4:	GLODEN Léon	13375 suffrages
		HENGEL Max	11942 suffrages
		MODERT Octavie	10208 suffrages
1 candidate	de la liste No 6:	SCHOOS Alexandra	4293 suffrages

Le résultat du recensement général des suffrages et les noms des élu•e•s sont proclamés publiquement par la présidente.

N'ont pas été élu•e•s les candidat•e•s suivant•e•s (dans l'ordre du chiffre de leurs suffrages):

LISTE No. 1

LSAP

STREFF Ben	5477
BURTON Tess	5265
LANG-BOEVER Nadine	3693
BELLION Tom	3625
BREDEN Kenichi	3493
HEIM Charel	3157

LISTE No. 2

DP Demokratesch Partei

BAUM Gilles	6323
RIES Ben	5780
GLODEN Michel	5742
RECKEL Steve	5424
SERTZNIG Claire	4954

LISTE No. 3

déi gréng

GARY Chantal	3848
KOX Henri	3420
PESCH Max	2141
ZEIMETZ Carole	2013
KLARES-GOERGEN Fernande	2007
WINANDY Amy	1994
ORIGER Christophe	1859

LISTE No. 4

CSV

WEYDERT Stéphanie	9850
MARQUES Ricardo	8869
SCHMITZ Raphaël	7690
WALLERICH Rita	7276

LISTE No. 5

déi Lénk

FISCH Laurent	1193
FUENTES Adela	908
ESTGEN Paul	805
KERSCH Linda	774
NOESEN Willy	712
PRADO Sergio	684
THILL Marina	611

LISTE No. 6**ADR**

BEISSEL Robi	3408
SCHOOS Jean	3056
SCHREINER Yannick	2856
MODERT Jang	2697
WELTER Marc	2602
SCHMIDT Jean-Marc	2492

LISTE No. 7**PIRATEN**

FRÈRES Daniel	2695
BISENIUS Angie	1620
BARTHEL Sonja	1489
Dr. SCHMIT Ted	1403
KRACK Joël	1368
LEGRAND Claude	1251
MESTDAGH Sandra	1245

LISTE No. 9**FOKUS.**

LINSTER Jacques	1090
BECKER Tom	953
IBENDAHL Michael	941
KLATÝ Sandra	820
PÜTZ Aline	778
WANTZ André	556
MORANDINI Komal	547

LISTE No. 10**VOLT**

GODFREY Fiona	238
SCHANNES Philippe	169
PHILIPPE Daniel	147

LISTE No. 11**KPL**

HAAS Wilhelm	191
KALNY Christine	163
BARBERI Marco	122
PIPAN Gino	111
SCHMIT Jean-Luc	107
KRISCHLER Michel	106
MANENTE Christiane	98

LISTE No. 12**LIBERTÉ - FRÄIHEET !**

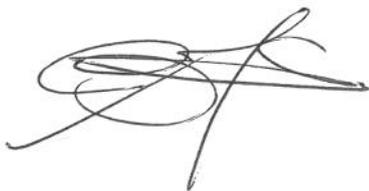
MISCHEL Patrick	652
LASCAK Frank	559
KIRCHEN Ernest	475
KEMMER Mireille	473
BAATZ Gilles	442
DECKER Steve	436
CRELOT Nicolas	420

De tout quoi le présent procès-verbal a été dressé en double et signé séance tenante par les membres du bureau principal. Ce procès-verbal et toutes les pièces relatives à l'élection seront adressés dans les quatre jours à Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'État, par les soins de la présidente.

Un double du procès-verbal, revêtu des mêmes signatures, sera déposé au greffe du tribunal d'arrondissement de Luxembourg.

Fait à Grevenmacher, le 13 octobre 2023

La présidente,



Les assesseurs,



Le secrétaire,

